

# Se mettre en conformité à la mise en place du RGPD, Réglement Général sur la Protection des Données

Marketing Digital - Communication -

## La formation en résumé

Le GDPR, ou Général Data Protection Régulation, s'applique depuis mai 2018 à toute entreprise européenne qui collecte, traite et stocke des données personnelles. Il s'agira alors d'être en mesure de prouver à n'importe quel moment, que les données à caractère personnel sont protégées et impossible à utiliser en cas de vol. La déclaration CNIL n'est donc plus suffisant. Ce nouveau règlement européen met l'entreprise face aux défis de la cybersécurité. Comment se mettre en conformité ? Quels en sont les impacts ? Comment s'y préparer ? Quel est plan d'actions à mener ? Cette formation répondra à vos questions.

### Objectifs :

- Mise en place du nouveau Règlement Général sur la Protection des Données en vigueur le 25 mai 2018

### Participants :

Toutes les entreprises devant de mettre en conformité avec le RGPD

### Prérequis :

- Connaître la nature des bases de données de son entreprise

## Le contenu

RGPD : Les grands principes – En quoi cela consiste-il ?

Le(s) responsable(s) de traitement : Qui ? Quelles obligations ?

Les lignes directrices du RGPD : A quoi faut-il s'attendre ?

Le droit des personnes : Quels sont les nouveaux droits ? Comment les personnes peuvent-elles faire valoir ces droits ?

Les risques et les solutions : Quels sont les risques en cas de non-respect ?

Le registre des traitements – Le document indispensable

Le délégué à la protection des données (Data Protection Officer) : Quelles sont ses missions ? Quel est son rôle dans l'entreprise ?

Établir la cartographie des données de l'entreprise

Les outils à mettre en place et le suivi des actions

## Moyens pédagogiques et d'encadrement

Formation interentreprises avec alternance d'apports théoriques et pratiques.

Pédagogie active : Echanges, analyses de pratiques, mises en situation, cas réels d'entreprises

Support de formation remis aux participants.

Groupe de 3 à 12 participants maximum.

Formation animée par un formateur expert de son domaine sélectionné selon un processus qualité certifié. Les formateurs sont accompagnés par notre pôle pédagogique intégré « [Agir et Apprendre](#) ». Parcours du formateur disponible sur simple demande.

### Suivi et évaluation de la formation :

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation notamment au travers de QCM, mises en situations, mise en pratiques, présentations... Qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur.

Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et un tour de table collectif est réalisé avec le formateur en fin de formation.

Retrouvez les modalités de la certification pouvant être associée à cette formation [en cliquant ici](#)

**480 €**

(non assujetti à la TVA)



**1 jours**



**1 jour**

### Dates et villes

Lyon - 04 72 53 88 00

- 08/04
- 12/10

